

HÔTEL ET CAFÉ DE LA PAIX, Hanoï

Adolphe WEIL
(Saverne, 29 sept. 1865-Hanoï, 20 juin 1899)

Frère d'Alexandre Weil, boucher à Hanoï.

NOUVELLES LOCALES (*L'Extrême-Orient*, 21 mars 1895, p. 2, col. 3)

L'Hôtel de la Paix, rue Paul Bert, sera bientôt l'une des grandes attractions de la ville. Nous avons pu admirer hier, les ravissantes décorations faites par M. [Cezard](#) et surtout les paysages camaïeu fort artistiques et du plus bel effet.

Nous engageons les amateurs à aller voir cette décoration qui fait le plus grand honneur au peintre de talent qui l'a exécutée.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1898)

M. Adolphe Weil, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, va incessamment agrandir son établissement. Dans ce but, il a loué la partie de la maison Dufour où se trouve installé le magasin de M^{me} V^{ve} Laurent, qui prend par contre l'ancien local de l'*Indo-Chine française*. M. Weil transformera sa nouvelle annexe en vaste salle à manger, avec, au fond, salon particulier et de famille.

Le billard sera transporté au fond, dégageant ainsi la belle et coquette salle principale, si gaie avec ses jolies peintures murales représentant des vues du Tonkin et qui est devenue trop petite pour les consommateurs.

On travaille activement à ces nouveaux aménagements.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1898)

Des essais de débit de bière à la pression ont eu lieu depuis quelque temps à l'hôtel de la Paix, avec la bière de la [brasserie Hommel](#) et ont tellement bien réussi que M. Adolphe Weil a décidé qu'à partir de ce jour, il livrerait de la dite bière, au bock, à ses consommateurs.

Voilà longtemps que le public réclamait cette amélioration, car lorsqu'on ne veut absorber qu'un verre, pour se rafraîchir, il est désagréable et coûteux d'être obligé de prendre la bouteille entière.

Mais M. Hommel avait résisté jusqu'ici, craignant que le climat ne se prêtât pas à ce genre de vente.

Aujourd'hui l'épreuve est faite et elle est concluante : les tonnelets bien placés dans une glacière ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Ce soir, la terrasse du Café-Hôtel de la Paix retentira des cris répétés de : Boy ! Un bock d'Hommel, bien tiré... et pas trop de faux-col.

INFORMATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1899, p. 2)

Nous regrettons d'avoir à annoncer le décès, après une longue et douloureuse agonie, de M. Adolphe Weil, le très sympathique propriétaire de l'Hôtel de la Paix.

Il était dans sa trente-troisième année et comptait quatorze années de séjour ininterrompu dans la colonie. Pendant tout ce laps de temps, il a beaucoup travaillé et depuis quelques temps, le physique et le moral s'en ressent-aient.

Il est mort hier matin à 5 heures et demie à l'hôpital de Lanessan où il avait été transporté dimanche ; ses obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 23 juin à 7 heures du matin. On se réunira à l'hôpital.

Nous offrons, en cette pénible circonstance à sa famille si cruellement éprouvée et à ses nombreux amis, l'expression de nos sentiments de sincères condoléances.

AVIS IMPORTANT

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1899)

La clientèle de l'Hôtel de la Paix est prévenue que l'établissement à usage de café, restaurant et hôtel, précédemment tenu par M. Ad. Weil, rue Paul-Bert, à Hanoï, est rouvert à partir du 23 juin 1889, sous la gérance de M. Lutz, et que l'on y trouve, comme par le passé, tout le confort désirable aux prix les plus modérés.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1899)

Hier matin, de nombreux Européens se pressaient à l'audience du tribunal correctionnel pour y voir juger un procès intéressant.

Voici les faits. Pendant que M. Ad. Weil était à l'hôpital où il devait mourir quelques jours après, un commerçant de la ville qu'on dit être un créancier, et qui, depuis un certain temps, avait avec lui des rapports très tendus s'était rendu à l'hôpital et avait pénétré dans la chambre du malade, qui avait conservé un peu de lucidité.

Le frère de M. Weil ayant appris cette visite lui fit interdire de retourner à nouveau voir son frère. Quand le commerçant dont il s'agit, M. Meyer Jules, apprit cette défense, il se rendit chez M. Laurent probablement pour lui en demander les motifs. M. Laurent était alors absent mais, à sa rentrée, son boy lui ayant dit que M. Meyer était venu le demander, il alla trouver celui-ci dans son magasin et lui demanda ce qu'il lui voulait.

M. Meyer lui demanda pour quels motifs M. Alexandre Weil lui faisait interdire de voir son frère.

M. Laurent lui dit ces motifs en un langage concis et énergique, trop énergique au gré de M. Meyer qui assigna son interlocuteur pour injures et diffamation dans un lieu public (son magasin, où se trouvait seulement un soldat), et demanda pour réparer le dommage à lui causé par ces injures la modique somme de 500 piastres.

Au début de l'audience, M^e Mézières ¹ a dit que l'on ne pouvait considérer comme lieu public un magasin où ne se trouve qu'une seule personne, qu'un seul témoin et, à l'appui de son dire, il a cité plusieurs arrêts de la cour de cassation.

Il a conclu en demandant que Meyer fût condamné pour abus de citation directe, la publicité des injures, en admettant celles-ci, n'existant pas en fait.

L'avocat de Meyer, M. Mettetal combat l'argumentation de M^e Mezières, et le tribunal, après une suspension d'audience, assez longue, décide que, dans le cas présent, la publicité est bien établie.

Appel de cette décision a été fait immédiatement.

L'affaire ne sera donc plaidée sur le fond qu'après la décision de la cour d'appel.

Cette affaire qui, en temps ordinaire, ne sortirait pas d'une vulgaire banalité, intéresse vivement les habitants de la ville en raison des circonstances toutes spéciales qui ont déterminé la scène qui a motivé l'assignation et sur lesquelles nous ne voulons pas insister, certain que nous sommes d'être compris de tous.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1899)

Hier à 4 h. 1/2 du soir, a eu lieu le mariage de M. Lutz, le très sympathique gérant de l'hôtel de la Paix, avec M^{lle} Marie Moroge. Nous souhaitons aux heureux époux tout le bonheur qu'il peuvent désirer.

L'assistance était peu nombreuse mais choisie.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1900)

HÔTEL-CAFÉ DE LA PAIX
HANOÏ. — Rue Paul-Bert. — HANOÏ
H. POULENAS
CHAMBRES ET PENSIONS AU MOIS ET À LA JOURNÉE
PAVILLONS ANNEXES
REPAS SUR COMMANDE

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-872)

Gouvernel, « Hôtel de la Paix », rue Paul-Bert.

¹ Léon Mézières (1866-1930) : avocat du Protectorat, président de la [Société minière du Tonkin](#).

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1905)

Mariage. — Mercredi prochain 29 novembre à 5 heures et quart du soir, sera célébré le mariage de M. Karmann, sous-officier à la section des secrétaires d'état-major des troupes de l'Indo-Chine, avec M^{me} Verney.

Les témoins du marié seront MM. Paul Michaud, adjudant à l'escadron de cavalerie, et Pierre Lamothe, [commis] comptable à la mairie de Hanoï [30 ans] ; pour la mariée, MM. Auguste Xavier, sergent major d'infanterie coloniale, [et M. Guillaume Crammer \[29 ans\], gérant du café de la Paix.](#)

Nos félicitations et nos vœux.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1907)

Départ. — Nous apprenons le prochain départ pour la Métropole, où ils vont jouir d'un repos de quelques mois, de Madame et Monsieur Rapin, les sympathiques propriétaires du café de la Paix.

Nos meilleurs souhaits de voyage et de bon séjour en France.

LISTE
DES
ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 636-645)

1002 Rapin, François, hôtelier.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1912)

Sports réunis. — Les membres honoraires, actifs et adhérents de la société des Sports Réunis sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le samedi 27 juillet, à neuf heures du soir.

Cette réunion aura lieu dans une des salles du Café de la Paix, obligeamment prêtée par M. Rapin

Rappelons que les sociétaires qui ne peuvent assister à la réunion peuvent s'y faire représenter un de leurs camarades de Club, en lui en donnant mandat.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1913)

Vélo-Club de Hanoï*
Marathon tonkinois
(Dimanche 29 janvier 1913)

Le Vélo-Club de Hanoï fera disputer dimanche matin, l'épreuve pédestre sur 20 kilomètres, dénommée le « Marathon tonkinois ». Cette course, désormais classique, dotée de quarante piastres de prix, est due à la générosité de M. Rapin, le sympathique propriétaire de l'hôtel de la Paix.

Le départ sera donné vers 8 h. en face de l'hôtel de la Paix ; l'arrivée se fera au même endroit. L'itinéraire est celui de l'an dernier, c'est-à-dire : Départ rue Paul-Bert, Hôtel de la Paix ; virage à gauche bd Henri-Rivière, entourer le square Paul-Bert en passant devant le Cercle et la mairie ; tour complet du Petit Lac jusqu'à la rue Paul-Bert ; rue Paul-Bert jusqu'au bd Henri-Rivière.

Ce parcours, d'une longueur totale de 3 km. 180 m. sera couvert six fois.

L'an dernier, cette épreuve fut gagnée par Dorizon qui détient donc le titre de champion pédestre de fond du Tonkin. Il battait de loin le sympathique coureur cycliste du Vélo Sport haïphonnais, Malon. Cette année, Dorizon sera encore au nombre des partants. Depuis plus d'un mois, nos futurs concurrents s'entraînent. Souhaitons que le beau temps favorise les coureurs et permette des seconds honorables.

Les engagements seront reçus jusqu'à vendredi soir, six heures, chez M. Rapin, hôtel de la Paix, siège social du V. C. H., pour les coureurs hanoïens, et jusqu'au dimanche matin. 7 h. au plus tard pour les coureurs des autres centres sportifs du Tonkin.

La course est dotée d'un premier prix de 20 \$ plus une écharpe tricolore de champion, d'un deuxième prix de 12 \$ et d'un troisième prix de 8 \$.

PROCÈS DE L'ASSASSINAT DE GEORGES MAUREL PAR AMÉDÉE CLÉMENTI

.....
Nous arrivons au 8 septembre 1913, à la scène de l'Hôtel de la Paix, à Hanoï. Votre femme [le couple habitant Haïphong] vous demande la permission d'aller à Hanoï, vous lui accordez 24 heures.

Clémenti. — Oui, elle m'a dit qu'elle avait besoin d'aller essayer un corset à Hanoï. Je n'ai rien précisé.

Le président. — Vous l'avez laissée partir, croyant qu'elle allait chez M^{me} Beauquis, et vous lui avez remis 10 piastres. Je trouve cette somme mesquine.

.....
Le président. — Revenons à la scène d'Hanoï-Hôtel. M^{me} Clémenti monte à Hanoï, passe par chez M^{me} Beauquis, puis se rend à l'Hôtel de la paix dans une chambre louée par Maurel. Vous saviez qu'elle était louée ?

Le président. — Je ne savais pas.

Le président. — Voyant que votre femme ne revenait pas, vous avez envoyé dépêche sur dépêche ?

Clémenti. — Non. Ma femme m'a averti par une première dépêche qu'elle n'avait pas fini. Dans une deuxième, elle me prévenait que M^{me} Beauquis était malade, qu'elle restait auprès d'elle pour la soigner.

Le président. — Vous saviez que Maurel était absent ?

Clémenti. — Pas encore. Cette deuxième dépêche m'a fait avoir des doutes. Je n'ai pas cru à la maladie de M^{me} Beauquis. Je rapprochai ces faits avec l'absence de Maurel depuis le départ de ma femme. Il venait avant souvent me voir.

J'ai donc reçu la dépêche à 8 heures, je suis allé aux ateliers Porchet, j'ai demandé au gardien qui m'a dit que Maurel était absent depuis trois jours. Cela concordait avec le

départ de ma femme. Le lendemain, je suis monté à Hanoï ; je ne savais pas encore que Maurel était l'amant de ma femme.

Le président. — Mais votre femme avait des amants avant.

Clémenti. — Non. Le président. Je vais vous confronter avec un témoin qui vous dira le contraire.

Clémenti. — Si vous voulez. J'arrive donc à Hanoï par le train du matin. Je vais chez M^{me} Beauquis, et lui demande de ses nouvelles. Elle me dit qu'elle va bien, et que ma femme n'était pas descendue chez elle. Je pars sans rien dire. Je fais la tournée des hôtels sans en excepter aucun. Partout, le nom de ma femme était inconnu.

Je réfléchis alors que Maurel avait dû donner son nom à lui, je cherche quel était l'hôtel qui se prêtait le mieux à l'adultère, je pense à l'hôtel de la Paix qui, par ses annexes, a plusieurs entrées et sorties.

Le président. — Je vous ferai remarquer que l'hôtel de la Paix jouit d'une excellente réputation.

Clémenti. — Je n'en doute pas. Je vais donc aux annexes, j'interroge le boy qui a l'air gêné, et refuse de parler. Je sors alors sur le boulevard et je vois Maurel. Je m'étonne de cette rencontre. Je l'explique en disant que son patron l'a envoyé pour présenter un devis aux distilleries Fontaine. Je lui demandai alors s'il avait vu ma femme. « Oui, me répondit-il, cinq minutes hier aux G. M. R. ² » Puis il fit le simulacre de se diriger vers les distilleries. Je fis à mon tour le simulacre de passer devant chez Rogliano, puis j'allais rue Dutreuil-de-Rhins et revint dans les annexes, me doutant que si ma femme avait à se reprocher quelque chose, Maurel viendrait l'avertir. Je vis Maurel rentrer dans l'annexe et entrer dans un pavillon. Je le suivis. Sur le tableau du couloir était une clef. Je la pris, ouvris la porte d'une chambre et ne trouvai rien.

Ensuite, avec le même clef, je réussis à ouvrir la porte de la chambre de Maurel et me trouvai face à face avec lui. Je m'excusai. Il vint à moi, s'étonna de me voir ainsi pénétrer chez lui. Je lui fis encore des excuses, je balbutiais. Je sortis alors, je suivis la plate-forme longeant les chambres, et me cachai sous la fenêtre pour essayer d'entendre. Maurel me voyant me dit : « Que faites-vous là, votre altitude ne me convient guère. » Je lui répondis que j'avais quelques soupçons, qu'il veuille bien m'ouvrir. Ce à quoi il me répondit brutalement : « Non, vous n'entrerez pas. » J'étais fixé. J'ai cherché à rentrer quand même, et j'ai trouvé ma femme qui essayait de sauter par la fenêtre.

Le président. — Maurel vous a donné un coup de poing et vous lui avez craché à la figure.

Clémenti. — Oui.

Le président. — Pourquoi M^{me} Clémenti a-t-elle dit en montant dans un pousse, au coolie : « Vite, vite, à la gare. »

Clémenti. — Je ne sais. Au moment où ma femme essayait de sauter par la fenêtre, M. Rapin est arrivé.

Le président. — Voici la déposition de M. Rapin :

« Clémenti voulait que j'aille chercher le commissaire pour faire constater l'adultère.

Je lui répondis que je n'étais pas son boy, et l'invitai au calme. J'attendais quelques instants, puis voyant Clémenti calmé, j'ai quitté ces messieurs qui semblaient s'être réconciliés ou à peu près. Je vis une femme en pousse qui me paraissait fuir, et disait à son pousse : « Vite à la gare. »

Clémenti. — Je ne puis pas certifier que ma femme soit partie quand M. Rapin est venu. Je l'ai priée de m'envoyer chercher un agent. Il me répondit qu'un agent n'avait pas le droit d'entrer chez lui. Je fis appel à ses bons sentiments de mari.

Le président. — Votre femme n'est pas allée à la gare, mais chez M^{me} Beauquis, où il y a eu une scène de violence entre vous.

² Les [Grands Magasins réunis](#), propriété de l'Union commerciale indo-chinoise.

Vous l'avez frappée brutalement avec une badine. Vous êtes tombé dessus à bras raccourcis. Vous êtes un violent.

Clémenti. — Je ne l'ai pas chargée. J'avais tout à lui reprocher. Je lui demandai ce qu'elle comptait faire, je lui dis que nous allions partir à Haiphong. Quand je fis allusion à la scène de l'hôtel, elle se mit à ricaner. La colère me prit, et je la frappai.

.....

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1914)

Les partants. — Nous quittent prochainement : le général de division et M^{me} Lombard ; l'administrateur de la zone et M^{me} Duval de Sainte Claire ; M. Veyret, le sympathique directeur de la maison Poinsard et Veyret ; M. et M^{me} Rapin, anciens propriétaires de l'hôtel de la Paix.

À tous nous adressons nos souhaits de bon voyage et d'agréable séjour en France.

AVIS AUX GOURMETS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 et 26 mars 1915)

Monsieur Marcel Chezeaux, cuisinier pâtissier confiseur, ex-chef à l'Hôtel Continental, Paris, et à l'Hôtel Métropole, Bruxelles, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 1^{er} avril prochain, il ouvrira un restaurant, 62, rue Paul-Bert, à côté de la pâtisserie.

Monsieur Chezeaux continuera comme par le passé à diriger lui-même sa cuisine.

Les gourmets seront donc assurée de trouver chez lui, avec tout le confort moderne, la meilleure cuisine aux prix les plus modérés.

Pension complète 45 \$
Demi-pension 25 \$
Repas au cachet 1 \$ 20.

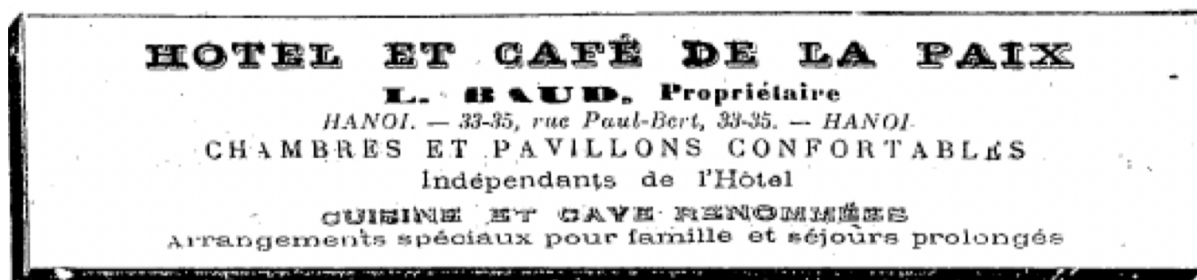
HÔTEL DE LA PAIX
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 51)

35, rue Paul-Bert, Hanoï
M. CHEZEAUX, propriétaire ;
M^{me} CHEZEAUX.

HÔTEL DE LA PAIX
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920)

[54] M. et M^{me} L. BAUD ³, propriétaires.
L. BAUD (fils).

³ Louis Baud : à l'origine [hôtelier à Tuyên-Quang](#).



(Annuaire général de l'Indochine française, 1920, p. 59)

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1922)

Naissance. — le 18 juillet à 20 heures 30, bd Henri-Rivière, n° 27 de : Roger François Louis Baud, fils de M^{me} et M. Louis Pierre Henri Baud, le sympathique hôtelier à Hanoï, membre de l'A.T A C....

RIDEAU !

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1924)

Ceux qui nous quittent. — La famille Baud, depuis de très longues années installée au Tonkin, va nous quitter prochainement par le *Chantilly* pour regagner définitivement la France.

Tandis que la joie était, voici quelques années, leur lot, M. et madame Baud manant le même jour une de leur fille et un de leur fils; le deuil s'est brusquement abattu ces temps derniers sur cette famille si estimée, et les parents et les enfants s'en vont, laissant au cimetière de la route de Hué, des tombes bien chères.

Nous prions MM. Louis Baud père et fils, Madame Louis Baud mère, d'agréer nos meilleurs souhaits de bon voyage, en les assurant de l'excellent souvenir que garderont d'eux les personnes qui les ont connus.

Élisée Eugène FERREIRA,
propriétaire (1924-1926)

Né le 4 septembre 1884 à Bordeaux.
Fils de Francisco Raphaël Ferreira et de Marie Laprade.
Marié à Thérèse Duc. Dont :
— Marguerite Marcelle : fiancée en 1925 à André Bigot, fils du directeur technique de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-dinh, mariée en 1926 avec Marie Henri Auguste Léopold Thirode, employé de commerce
— et Simonne.
Remarié en 1928 à Marseille avec Lucienne Maria Desvignes.

Chef comptable des [Étains et wolfram du Tonkin](#).
Puis des [Tabacs de l'Indochine](#).
Attaché aux [Charbonnages de Đông-Triêu](#) (1923).
Propriétaire de l'Hôtel de la Paix à Hanoï (1924-1926).
Agent pour le Tonkin à Haïphong de l'[Étoile du Foyer](#) (1931-1933).

Registre matricule sur le Grand Mémorial de la Grande Guerre.
Remariage sur Geneanet.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1924)

MM. Baud père et fils, Hôtel de la Paix à Hanoï, ont l'honneur d'informer leur aimable clientèle qu'ils ont cédé leur établissement à la date du 1^{er} février 1924 à M. E. Ferreira.

M. E. Ferreira a l'honneur de lui faire savoir qu'il s'efforcera toujours de lui donner la plus complétée satisfaction et la remercie d'ores déjà de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

MM. BAUD père, fils
M. E. FERREIRA.

CHRONIQUE DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1924)

Nouvelles de France. — Nous apprenons que M. L. Baud, ancien propriétaire de l'Hôtel de la Paix, parti récemment en France, vient de se fixer à Nice où il a acheté l'Hôtel de Lorraine, avenue Durante, juste en face la gare.

HADONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1924)

La fête du cercle. — Sans être aussi suivie que les précédentes, la fête donnée samedi dernier dans le parc du cercle de Hadong a été cependant extrêmement brillante. Point n'est besoin d'être des milliers pour s'amuser, et les personnes. au nombre d'une soixantaine, qui avaient retenu des tables pour le dîner, passèrent au

bord du Song-Nhuê-Giang, quelques heures fort agréables en goûtant avec un robuste appétit l'excellente cuisine de M. Ferreira, qui avait abandonné ce jour-là l'hôtel de la Paix à Hanoi pour venir à Hadong soigner sa clientèle ; il la traita fort bien.

.....

HÔTEL ET CAFÉ DE LA PAIX
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-41)

33-35, rue Paul-Bert,
25-27, boulevard Henri-Rivière
M. E. FERREIRA, propriétaire.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1925)

À l'hôtel de la Paix. — Le 17 mars prochain, M. E. Ferreira, le sympathique propriétaire de l'hôtel de la Paix (ancienne maison Raoin Chezeaux Baud), va, sur les conseils des médecins, rentrer en France pour prendre quelques mois de repos.

Madame et M^{lle} Ferreira resteront à leur poste, secondées par un ménage qui remplira les fonctions de [?]. Depuis qu'il a repris l'hôtel de la Paix, M. E. Ferreira s'est dépensé sans compter ; l'établissement a été complètement remis à neuf ; la terrasse de la rue Paul-Bert est toute pimpante ; la salle à manger, très spacieuse, est claire et fraîche sous ses nouvelles peintures ; la salle de café est fort joliment décorée. Cuisine soignée, service irréprochable, c'est le grand confort qu'on trouve à l'hôtel de la Paix.

Évidemment, ce fut un gros travail, que M.E. Ferreira assumait là et sans doute sa santé en a-t-elle reçu le contrecoup.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bon voyage et un prompt rétablissement en France.

HAÏPHONG
DÉPARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1925)

Sont partis par le Tonkin lundi 16 mars à 6 h. du matin.

À destination de Marseille : ... M. Ferreira, propriétaire de l'Hôtel de la Paix.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1925)

Nécrologie. — C'est avec peine que nous apprenons le décès, survenu à l'hôpital de Lanessan, de madame Ferreira, née Thérèse Duc, propriétaire de l'Hôtel de Paix, et âgée de 43 ans.

M. Ferreira, dont l'état de santé nécessitait une cure de repos en France, était parti voici dix-huit jours et il doit se trouver actuellement à Singapour où la terrible nouvelle va la toucher.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. E. Ferreira, à M^{lles} Marcelle et Simonne Ferreira, à M. et à M^{me} Marcel Oustry, à la famille et aux amis, l'expression de nos bien vives condoléances.

DÉCÈS
(*Bulletin municipal de Hanoï*, mars 1925)

Duc, Anne-Thérèse, sans profession, épouse de Ferreira, née le 20 août 1883, décédée le 22 mars 1925.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1925)

Prochain retour. — On annonce le prochain retour de M. E. Ferreira, propriétaire de l'Hôtel de Paix, qui avait dû rentrer quelques mois en France pour y rétablir sa santé. M. Ferreira doit arriver le 5 juillet.

HANOÏ
[FIANÇAILES NON CONCLUSIVES]
André Bigot
Marcelle Ferreira
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juillet 1925)

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. André Bigot, de Truong-Thi (Vinh), fils de madame et de M. [Lucien] Bigot, le sympathique directeur technique de la [Société cotonnière du Tonkin](#), avec mademoiselle Marcelle Ferreira, la gracieuse fille de M. E. Ferreira, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, à Hanoï.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs souhaits de bonheur et à leurs familles, très estimées ici, nos sincères félicitations.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1925)

Concours de billard : M. Ferreira, propriétaire du Café de la Paix, organise pour le 6 octobre à 21 h. un intéressant concours de billard qui a déjà réuni 30 engagements. Les prix étant importants, ce concours s'annonce comme un succès.

HANOÏ
MARIAGE
Marguerite Marcelle Ferreira
Marie Henri Auguste Léopold Thirode
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1926)

Samedi dernier, 27 mars 1926, en l'église cathédrale de Hanoï, a été béni, par le R. P. Drouet, curé de la paroisse française, le mariage de M. Marie Henri Auguste Léopold Thirode, employé de commerce, avec M^{lle} Marguerite Marcelle Ferreira, la très gracieuse fille de M. E. Ferreira, le sympathique propriétaire de l'hôtel de la Paix. Les témoins étaient : MM. Marcel Antraygues, lieutenant de la Légion étrangère, détaché comme observateur à l'aviation, chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, et Henri Vallée, commerçant, d'une part ; M^{me} Marguerite Boillot, commerçante, et M. Ernest Barreau, chef d'atelier de l'aviation, médaillé militaire et Croix de guerre d'autre part.

Le temps était, ce soir-là, abominable et ce fut bien dommage car de nombreuses autos amenèrent les personnes formant le cortège et on ne put, comme d'habitude, admirer les toilettes pourtant très élégantes et toutes fort jolies.

Dans le cortège, nous avons remarqué : M. Ferreira et M^{me} Boillot ; M. le lieutenant Antraygues et M^{lle} Welter — M. Bahut et M^{lle} Panoussos, M. Besin, mécanicien de l'aviation, chevalier de la Légion d'honneur, et M^{me} Sauterev, M. Demaison et M^{me} Vallée, M. Sauterey et M^{lle} Sauvezon, - M. Long et M^{lle} Vallée, M. Jean Henri et M^{lle} Dartenuc, M. Vallée et M^{lle} Duquesne, M. Chamond et M^{me} Barrrau, M. Barrrau et M^{lle} G. Daguerre, M. Masson et M^{me} Moussié, M. et M^{me} Cornu, M. Moussié et M^{lle} Turgetto.

Une nombreuse assistance se trouvait réunie pour la circonstance et la cérémonie religieuse terminée, elle vint à la sacristie apporter ses vœux aux jeunes époux, ses félicitations à M. Ferreira.

Le soir, dans les salons de l'hôtel de la Paix, décorés avec beaucoup de goût et brillamment éclairés, un grand dîner réunit autour des jeunes mariés les amis de la famille, et tandis que les invités savouraient un menu délicat, un orchestre de choix se fit entendre.

Le repas de noces terminé, la salle de banquet fut bien vite transformée en salle de bal, et la fête se poursuivit de la façon la plus gaie.

M. Ferreira faisait fort aimablement les honneurs de la réception et chacun emporta le meilleur souvenir de cette réunion.

Nous adressons à M. et à M^{me} Thirode nos meilleurs souhaits de bonheur.

MARIAGE

(Bulletin municipal de Hanoï, mars 1926)

M. THIRODE Marie Henri Auguste Léopold, employé de Commerce et M^{lle} FERREIRA Marguerite Marcelle, sans profession, domiciliés à Hanoi, mariés le 27 mars 1926.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1926)

Nous apprenons la mort de M. Louis Baud, décédé récemment à Nice, à l'âge de 59 ans. Il avait habité plus de vingt ans à Tuyên-Quang où il avait fondé une maison de commerce avant de devenir propriétaire de l'hôtel de la Paix à Hanoï.

GAYDIER, nouveau propriétaire

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 novembre 1926)

Le départ de M. E. Ferreira. — M. E. Ferreira, le sympathique propriétaire de l'hôtel de la Paix, qui vient de céder son bel établissement à M. Gaydier, va prochainement rentrer en France pour goûter quelque repos après un long séjour colonial des mieux remplis.

Il laisse ici un grand hôtel qui a subi, durant qu'il le dirigeait, les transformations les plus heureuses et les plus coquettes, et la nombreuse clientèle qui s'était attachée à l'hôtel de la Paix appréciait grandement l'amabilité de M. E. Ferreira, toujours désireux d'être agréable à ceux qui le visitaient et de les traiter de la meilleure façon.

Nous prions M. E. Ferreira d'agréer, avec nos regrets de le voir partir, nos meilleurs souhaits d'heureuse réinstallation en France.

LE 11-NOVEMBRE À HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1927)

.....
Les Anciens Tonkinois. — À 10 h. 30, les Anciens Tonkinois se trouvaient réunis chez M. Gaydier, dans un des salons de l'Hôtel de la Paix, pour fêter la Légion d'honneur de leur camarade M. Delorge, inspecteur de la Garde indigène en retraite, et celle de M. le chef de bataillon en retraite Batut, qui venait le matin même de recevoir à la revue la rosette.

TONKIN
Mariages
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

M. Faggiani, adjudant-chef, et M^{me} veuve Coudereau, née Baud, fille des anciens propriétaires du Café de la Paix, à Hanoï;

REPRISE PAR JULES FARRERAS,
créateur de l'[Hôtel de la Cascade d'argent](#) au Tamdao

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1931)

Hôtel du Coq d'Or, Hôtel de la Paix. — Tandis que M. Farreras, le sympathique planteur, se rendait acquéreur de la belle Brasserie du Coq d'Or pour la confier à ses enfants, il se rendait acquéreur pour son propre compte de l'Hôtel de la Paix qui jouit d'une excellente réputation, fort justifiée d'ailleurs.

.....
Nous reverrons avec plaisir la bonne physionomie de M. Farreras à l'Hôtel de la Paix où se prodiguait très aimablement auprès de la nombreuse clientèle un autre vieux Tonkinois très estimé, M. Gaydier.

(*L'Avenir du Tonkin*, 17-26 novembre 1931)

Monsieur Jules Farreras, ex-propriétaire de l'Hôtel du Tam-Dao, a l'honneur de faire connaître à l'amiable clientèle de l'Hôtel de la Paix qu'il s'est rendu acquéreur de cet établissement et que des modifications profondes de confort moderne y seront faites incessamment, et cela sans augmentation des prix.

Formation d'une Amicale catalane
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 et 28 novembre 1931)

Les Catalans désireux d'adhérer à notre groupement sont instamment priés d'assister à la réunion qui se tiendra dans les salons du Coq d'Or, à Hanoï, le 1^{er} dimanche de décembre prochain à 10 h. 30

But de la réunion : Formation d'une Amicale catalane et élaboration de ses statuts.

Le comité provisoire serait heureux que le plus grand nombre de Catalans se rendent à cette première réunion, même ceux qui n'ont pu être touchés jusqu'ici.

Les adhésions sont reçues à l'adresse ci-après :

AMICALE CATALANE
Hôtel de la Paix, Hanoï.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1932)

M. Jules Farreras a acquis l'Hôtel de la Paix à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1932)

Fiançailles. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir les fiançailles de M. Maurice Hue, représentant de la Société Gestetner, bien connu en Indochine, avec M^{lle} Hélène Farreras, la gracieuse fille cadette de notre vieil ami M. Farreras, planteur, membre du Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin, propriétaire de l'hôtel de la Paix, et de madame Farreras.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1932)

Mariage. — Aujourd'hui, mercredi 25 mai 1932, à 10 heures, a été célébré à la mairie de Hanoï, le mariage de M. Maurice Désiré Philippe Hue, agent commercial, avec M^{lle} Hélène Antoinette Farreras, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Paul Léon André Maurice Célimon, répétiteur au Lycée Albert Sarraut, et Marcel Trimbou, garde général des Forêts, tous deux domiciliés à Hanoï.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 537 :
Hôtel de la Paix, Hanoï
Farreras

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1933)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance — survenue le 30 novembre 1933, à la clinique du docteur Patterson, 15, boulevard Gambetta, de Christian Maurice-Désiré Hue, fils de M. Hue, le sympathique propriétaire de l'Hôtel de la Paix, et de M^{me}, née Hélène Farreras.

MASCARADE JUDICIAIRE

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 28 septembre 1934
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1934)
[min. grasses, nb corr.]

.....
Une seule affaire au délibéré, laquelle sera solutionnée par un long et intéressant arrêt

Farreras et successeurs contre Charles Guillot ⁴

Dans cette affaire, Jules Farreras et Maurice Hue, ce dernier, propriétaire de l'« Hôtel de la Paix », rue Paul-Bert à Hanoï, étaient régulièrement appelants d'une ordonnance rendue le 11 septembre 1934 par le tribunal de commerce de Hanoï statuant en référé qui, sur la demande de Guillot, propriétaire, demeurant à Nice, avait :

1°) autorisé le dit Guillot à faire vendre par M^e E. Dérochés, faisant fonctions de notaire à Hanoï, et ce conformément à l'article 93 du Code de commerce, le fonds de commerce dit « Hôtel de la Paix » ;

2°) nommé le sieur Bourdais, ancien comptable de la Société Cotonnière à Nam-Dinh, comme administrateur séquestre provisoire de l'« Hôtel de la Paix » jusqu'à la vente dont s'agit.

Pour baser sa demande, Guillot soutenait qu'il avait consenti à Farreras, précédent propriétaire de l'« Hôtel de la Paix », un prêt de 450.000 francs en vertu d'un acte notarié du 20 novembre 1931 revêtu de la formule exécutoire et dont le remboursement était garanti par le nantissement de ce fonds de commerce, le dit prêt devant être rémunéré par un intérêt forfaitaire de 20 % par an, réductible à 10 % dans certaines conditions déterminées au cas où le chiffre des bénéfices serait inférieur à 9.000 francs par an ; que Hue, qui avait acheté l'« Hôtel de la Paix » à Farreras simplement à charge de payer les dettes, ne s'étant pas acquitté de ses obligations envers Guillot, celui-ci avait, à la date du 1^{er} août 1934, signifié un commandement qui était resté sans effet, que Guillot s'estimait fondé à employer la procédure visée à

⁴ Charles Guillot : né le 7 septembre 1874 à Brezins, près Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère). Ancien fondé de pouvoirs de Poinard et Veyret et directeur de Guionaud frères. Administrateur délégué des Tanneries de l'Indochine, il avait consenti un prêt à Farreras pour l'achat de l'Hôtel de la Paix et de l'Hôtel du Coq d'Or à Hanoï que l'ancien légionnaire se trouva dans l'incapacité de rembourser.

l'article 93 du Code de commerce pour la réalisation du fonds de commerce nanti ; que, d'autre part, les nombreuses dettes de Hue et sa gestion imprudente de l'Hôtel de la Paix exigeaient la remise de ce fonds de commerce à un administrateur-séquestre pour en assurer le fonctionnement jusqu'au jour de la vente avec mission de régler les créances privilégiées et les dépensés courantes, qu'il y avait urgence à faire prononcer les deux mesures demandées.

L'arrêt examine longuement la situation des parties et le point de vue juridique au regard du référé.

Puis la cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Farreras et Hue contre l'ordonnance de référé du 11 septembre 1934, dit et juge qu'il y a lieu à interprétation du contrat notarié du 20 novembre 1931 ; dit que le juge des référés étant incompétent pour interpréter les conventions intervenues entre les parties ne pouvait statuer sur la demande en autorisation de la vente du fonds de commerce dit « Hôtel de la Paix », sis à Hanoï, rue Paul-Bert, conformément à l'article 93 du Code de commerce.

Infirme de ce chef l'ordonnance déferée, renvoie Guillot à se pourvoir ainsi qu'il avisera, confirme la dite ordonnance en ce qu'il a nommé un administrateur-séquestre de l'Hôtel de la Paix et précise sa mission.

Désigne aux lieux et place du sieur Bourdais le sieur Farreras pour remplir ces fonctions d'administrateur-séquestre ; déclare les parties non fondées dans le surplus de leurs demandes, fins et conclusions respectives, les en déboute, ordonne la restitution de l'amende consignée.

Et attendu que les parties succombent respectivement sur quelques chefs de leurs conclusions, fait masse des dépens de première instance et d'appel, dit et juge qu'ils seront supportés moitié par Guillot, d'une part et moitié par Farreras et Hue conjointement et solidairement d'autre part, en prononce la distraction au profit de M^e Jean Pierre Bona et M^e Piriou, avocats, aux offres de droit, ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore enregistrées.

H. de M.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

[et non 1^{er} janvier 1933, comme indiqué sur Gallica]

Dans l'affaire de l'Hôtel de la Paix, M. Farreras est condamné à verser 450.000 francs à M. Guillot, et M^e Deroche est chargé de vendre le fonds de commerce.

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 8 mars 1935

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1935)

.....
La décision de la Cour dans le procès Guillot contre Farreras et autres était attendue avec un vif intérêt, en premier lieu par les parties en cause, ensuite par les personnes qui s'intéressent aux affaires. Ce procès, jugé en 1^{re} instance le samedi 29 décembre 1934 par M. le président Cassagna, avait été frappé d'appel, et dernièrement toute une journée avait été consacrée aux plaidoiries des avocats de M. Guillot, de M. Farreras, de la Banque de l'Indochine, de la Société Taupin et Cie.

L'arrêt rendu ce matin, et dont la lecture sera fort longue, prouve avec quel scrupuleuse attention la Cour étudie les affaires qu'elle a à solutionner.

Rappelons ici le jugement de 1^{re} instance du samedi 29 décembre 1934 :

Le tribunal prononce la jonction des trois affaires Guillot contre Farreras et autre — Banque Indochine contre Guillot — Société Taupin et Compagnie contre Guillot, comme connexes : dit et juge, que Farreras est débiteur de la somme de 93.750 francs, montant des redevances dues, sans préjudice des termes à échoir, dit et juge que c'est à bon droit que Guillot réclame au sieur Farreras le paiement de la somme de 450.000 francs dont ce dernier est débiteur en vertu des actes notariés des 9 et 20 novembre 1931.

Dit bons et valables les nantissements pris en vertu des actes notariés, dit qu'il sera procédé à la vente du fonds de commerce de l'Hôtel de la Paix par les soins de M^e Deroche, gérant de l'étude Ackein. Dit et juge que M. Chantemerle sera désigné pour les fonction d'administrateur-séquestre jusqu'au jour de la réalisation de la vente, ordonne l'exécution provisoire du dit jugement nonobstant opposition, ou appel et sans caution.

Et statuant sur les demandes en intervention, formulés par la Banque de l'Indochine et la Société Taupin, les reçoit en la forme, comme étant régulières les déclare, au fond, irrecevables, les moyens invoqués par les sociétés, ne se rapportant nullement à la créance due par Farreras à Guillot.

Déboute en conséquence la Banque de l'Indochine et la Société Taupin de leurs demandes, fins et conclusions, condamne conjointement et solidairement Farreras, Hue, la Banque de l'Indochine et la Société Taupin à tous les dépens dont distraction au profit de M^e Piriou, avocat aux offres de droit.

La Cour confirme dans toutes ses dispositions le jugement entrepris ; le renvoie à son exécution, déclare la Banque de l'Indochine, la Société Taupin mal fondées en leur demandes, fins et conclusions, les en déboute, condamne Farreras et Hue, la Banque de l'Indochine et la Société Taupin aux dépens de première instance et d'appel dont distraction au profit de M^e Piriou, avocat aux offres de droit.

REPRISE PAR Charles GUILLOT

ANNONCES LÉGALES
ÉTUDE DE M^e ACKEIN

Notaire
à Hanoï

Deuxième publication
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1935)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Maurice Deroche, principal clerc assermenté de M^e Jean Ackein, docteur en droit, notaire à Hanoï, chargé d'assurer la gestion de l'étude dudit M^e Ackein empêché, le 18 avril 1935, enregistré à Hanoi le 27 du même mois folio 37 case 339.

M. Charles Guillot, administrateur de sociétés, domicilié à Nice, résidant momentanément à Hanoï.

S'est rendu acquéreur du fonds de commerce de café hôtel restaurant et annexes, exploité à Hanoi, rue Paul-Bert, numéros 33 et 35, boulevard Henri-Rivière, numéros 25, 27 et 29 et rue Dutreuil-de-Rhins.

Saisi sur M. Jules Farreras, planteur et hôtelier, demeurant à Hanoï.
M. Maurice Hue, hôtelier, et madame Hélène Farreras, son épouse, demeurant à Hanoï, tiers détenteurs.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de M^e Ackein, 8, rue Borgnis-Desbordes, à Hanoï.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï

Audience commerciale du mercredi 22 mai 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1935, p. 7)

M. Cassagnau préside à l'assistance de MM. Perroud et Lafon, juges consulaires.
Greffier : M. Kerjean. Huissier : M^e Chrétien.

Les jugements suivants seront rendus :

1^o) [Ziteck](#) contre Hue — M. Ziteck assigne le sieur Hue, ancien administrateur de l'Hôtel de la Paix, en déclaration de faillite, en suite du non paiement d'une somme de 390 p. 50 qu'il lui doit depuis août 1934.

Le sieur Hue fait défaut, le tribunal le déclare en état de faillite, fixe au mois d'août 1934 la date de cessation des paiements, nomme M. Chantemerle syndic provisoire ; M. Rochat, juge commissaire, condamne Hue aux dépens, lesquels seront passés en frais privilégiés de faillite et dont distraction au profit de M^e Bordaz, avocat aux offres de droit.

H. de M

ÉLECTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ
Renouvellement partiel de 1936
Liste Baffeuf

(*Chantecler*, 26 mars 1936, p. 2)

[pas de html. TIFF potable]

GUILLOT (Charles), administrateur de la Société des Tanneries de l'Indochine, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, 33-35, rue Paul-Bert, Hanoï ;

Publicité
HÔTEL ET CAFÉ DE LA PAIX
En plein centre de Hanoï
CUISINE BOURGEOISE RÉPUTÉE
Belles chambres dans pavillons entourés de jardins, uniques à Hanoï
Chambres et pension au mois et à la journée
PRIX MODÉRÉS
Charles GUILLOT, propriétaire — Téléphone : 48
(*Guide touristique général de l'Indochine*, Taupin, Hanoi, 1937, XXV)
[495 au compteur]

Publicité
HÔTEL ET CAFÉ DE LA PAIX
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1937)

**HÔTEL
DE LA PAIX**
EN PLEIN CENTRE
DE HANOI
ENTIÈREMENT REMIS A NEUF

SALLE DE CAFÉ MODERNE-BILLARDS
CONSUMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
BIÈRE À LA PRESSION

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
CUISINE RÉPUTÉE
Pension Table au mois. Chambre
et pension au mois et à la journée

BELLES CHAMBRES
avec eau courante et douche,
dans pavillons entourés de
jardins. Idéales pour familles

PRIX TRÈS MODÉRÉS, ARRANGEMENTS
SPÉCIAUX POUR LONG SÉJOUR

**CHARLES
GUILLOT**
PROPRIÉTAIRE

TÉLÉPHONE 48

N° 3423
Tribunal d'arbitrage du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1937, pp. 6242-6247)

b) Industrie hôtelière
Membres suppléants
Guillot, directeur de l'Hôtel de la Paix, 35, rue Paul-Bert, Hanoï

Deux bonnes nouvelles
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1937)

Les nombreux amis de la famille Guillot apprendront comme nous avec plaisir que mademoiselle Renée Guillot, ancienne élève — et très brillante — du Lycée Albert-Sarraut, vient de conquérir de haute lutte son diplôme à la faculté de pharmacie de Paris.

La nouvelle en est arrivée à nos concitoyens la nuit de Noël, mais nous encore une autre bonne nouvelle à annoncer ; la jeune lauréate vient de se fiancer à M. Charles Caillot, élève administrateur de l'École de la France d'Outre-Mer, ce qui nous laisse espérer que, tôt ou tard, le jeune et gracieux ménage prendra la route de l'Indochine.

À madame et M. Guillot propriétaire de l'Hôtel de la Paix, administrateur délégué de la Société des Tanneries d'Indochine, nous présentons nos plus vives félicitations et adressons aux fiancés nos sincères vœux de bonheur.

Fiançailles
(*Chantecler*, 2 janvier 1938, p. 8)
[pas de html. Saisi main]

Nous apprenons les récentes fiançailles, en France, de M^{lle} Guillot, fille de M. Guillot, propriétaire de l'Hôtel de la Paix et administrateur délégué des Tanneries de l'Indochine, avec Charles Caillot, élève administrateur à l'École coloniale.

N° 3423
Tribunal d'arbitrage du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1937, pp. 6242-6247)
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1938)

b) Industrie hôtelière
Membres suppléants
Guillot, directeur de l'Hôtel de la Paix, 35, rue Paul-Bert, Hanoï*

Nouvelles de France
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1938)

Le 10 septembre 1938, en l'église de Thones (Haute-Savoie) a été béni le mariage de M. Charles Caillot, élève administrateur des Colonies, avec mademoiselle René Guillot, la gracieuse fille de M^{me} et de M. Charles Guillot, les aimables propriétaires de l'Hôtel de la Paix.

LES DEUILS
La mort de madame Guillot
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1940)

Nous apprenons avec peine le décès survenu hier, à Dalat, de madame Guillot, épouse regrettée de M. Guillot, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, à Hanoï.
Les obsèques auront lieu ce soir à Dalat.

Nos bien sincères condoléances à la famille éprouvée.

BAIL DE FONDS DE COMMERCE

(Bulletin officiel du Haut-Commissariat de France en Indochine, 15 avril 1954)

En vertu d'un acte daté du 31 janvier 1954, enregistré le 1^{er} mars 1954, volume 7, folio 62, n° 776 à Hanoï la « Société A.R.L. hôtelière du Nord-Viet-Nam » ayant son siège social n° 33 rue de France à Hanoï, a loué pour une période de un an, du 1^{er} février 1954 au 31 janvier 1955, à M. Raymond Steenbrugge, commerçant, 33, rue de France à Hanoi, le fonds de commerce café, hôtel et restaurant à l'enseigne de « La Paix » sis 33, rue de France à Hanoï, exploité par M. Raymond Steenbrugge, à ses risques et périls et sous son entière responsabilité. La « Société hôtelière du Nord-Viet-Nam » ne répond à cet égard d'aucun engagement pris par M. Raymond. Steenbrugge.

Pour mention :

Signé :

« Société hôtelière du Nord-Viet-Nam »
STEENBRUGGE



<http://saigon-vietnam.fr/indochine/hanoi-cafe-paix.jpg>